



**Commune de BIOLLET**  
**SAMEDI 23 MAI 2020 - 20h30**  
**Installation du conseil – Elections du Maire et des Adjoint**

**Présents** : D. Saby, S. Poughon, JP Touveron, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, E. Chaffraix, C. Chambon, Clémence Poughet, C. Gomot.

André VERGE, Maire sortant, pour l'installation du conseil municipal.

### 1- Installation du conseil municipal

Le Maire sortant, André Verge, ouvre la séance. Il fait l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions.

La Présidence est ensuite assurée par le doyen des membres, Christian GOMOT. Il vérifie que le quorum est atteint.

Il fait désigner un secrétaire de séance : .....JEAN PAUL TOUVERON.....

### 2 - Election du Maire

Le conseil désigne deux assesseurs : .....CLEMENCE POUGHET, CHRISTOPHE POUGHET.....  
Le vote a lieu à bulletins secrets.

Candidat(s) : ...DAVID SABY.....

Résultat : ...11 VOIX POUR.....

...DAVID SABY . **est élu Maire, il assure maintenant la Présidence du conseil municipal.**

### 3- Fixation du nombre d'adjoints et leur élection

Le nombre d'adjoints fixé par le conseil municipal est de : .....

Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

Candidat(s) : .....JEAN PAUL TOUVERON.....

Résultats : ...11 VOIX POUR.....

...JEAN PAUL TOUVERON..... **est élu 1<sup>er</sup> adjoint.**

Election du 2<sup>nd</sup> adjoint :

Candidat(s) : .....CHRISTOPHE POUGHET.....

Résultats : ...11 VOIX POUR.....

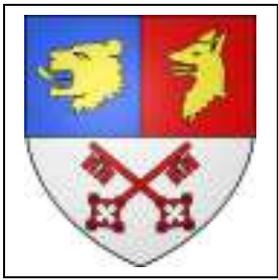
CHRISTOPHE POUGHET..... **est élu 2<sup>nd</sup> adjoint.**

### 4- Lecture de la charte de l' élu local

Le Maire élu lit la charte de l' élu local.

➤ **Signatures des procès verbaux par : le Maire, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.**

➤ *le Maire sortant se retire. (21h15)*



# Commune de BIOLLET

## Conseil Municipal du SAMEDI 23 MAI 2020 - 20h30

### Réunion d'organisation et de mise en place des commissions

**Présents :** D. Saby, S. Poughon, JP Touveron, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, E. Chaffraix, C. Chambon, Clémence Poughet, C. Gomot.

#### 1- Points d'organisation et travaux au secrétariat

##### Clés de la Mairie :

Boîtes à clés à disposition au secrétariat ; noter l'emprunt sur un carnet.

3 clés particulières : entrée Mairie, secrétariat, bureau du Maire.

Proposition : faire doubles si nécessaire pour Le Maire, les deux adjoints, la secrétaire.

##### Réorganisation du secrétariat et travaux de classement général :

**Pour un meilleur accueil du public (règles de confidentialité avec le Maire) et une meilleure organisation du travail au secrétariat, il est proposé ce qui suit, sur le mois de Juin:**

- Etablissement d'une cloison et porte pour couper le secrétariat en deux avec bureau du Maire. Voir **devis Cédric GRAND** : cloison, porte, peinture cloison, et remplacement du sol usé, couleur à choisir.
- Réaménagement de prises électriques dans le secrétariat : Vincent TIXIER.
- Durée des travaux : 1 semaine ; secrétaire dans la salle de réunion durant cette période.
- L'ancien « bureau du Maire » devient une salle de rangement et d'archivage de documents récents.
- Revoir l'organisation sous forme de classeurs avec la secrétaire.
- Ranger et organiser l'espace « cuisine » : séparer les affaires des employés de celles de la municipalité, gérer les stocks proprement pour les réceptions ou réunions en mairie .

Le Budget communal permet ces aménagements sur la ligne « bâtiments publics » avec 25 000 euros d'excédents à reporter.

**Décision du conseil : .....oui à l'unanimité pour engager ces travaux.....**

##### Propositions d'Ouverture du secrétariat et de permanences du Maire :

(à préciser sur une première lettre d'information, si le principe est maintenu).

##### Ouverture du secrétariat AU PUBLIC :

Avant : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h30 ; Mercredi : 9h à 12h

**Proposition : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 : oui à l'unanimité.**

**Délibération pour modification des horaires.**

##### Permanences téléphoniques du secrétariat :

Aux horaires d'ouverture + lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 15h.

##### Permanences du Maire (périodes scolaires), si possible sur rendez-vous :

- Lundi : 9h-12h
- Mercredi : 14h- 18h
- Vendredi : 9h-12h
- Samedi : 9h-12h.

En cas d'urgence et d'absence du Maire —> 1- Premier adjoint / 2- Deuxième adjoint ...

**Décision du conseil : .....oui à l'unanimité.....**

**Transmission des informations et documents :**

- Sms pour des infos urgentes
- Sinon transmission des infos par mail ; chaque responsable de commission (communale et extérieure) recevra les documents qu'il pourra transmettre aux autres membres.
- Mise en place de 10 casiers-classeurs (+ 1 pour les employés) pour déposer documents et courriers papiers à récupérer quand vous passez par la Mairie.
- Agenda pour la location de la salle des fêtes et du matériel communal.

**Horaire des réunions du conseil municipal : (vote systématique sur décisions importantes) :.....VENDREDIS 20H15 , voir selon dispos Mme Chaffreix, M Cherbouquet.**

Déplacements des élus : noter les déplacements sur un cahier.

La commune a souscrit une clause d'assurance : les élus peuvent utiliser la voiture de la commune (sur ordre de mission signé du Maire).

**La foire à la pomme de terre : une décision sera prise fin juillet. Annulation totale, foire maintenue, marché avec plats à emporter ... sont à l'étude.**

## 2- Commissions communales

**1 responsable** par commission + des membres

Le responsable gère sa commission (convocation ...)

Présenter les travaux de commission et **compte rendu à chaque conseil municipal** (pour réunions extérieures également).

Commission	Attributions	RESPONSABLE	Membres
1. CCAS	8 membres élus+ 8 nommés (au max) visite des anciens, animations pour les ar accueil des nouveaux habitants, personne seules ou isolées	<b>Cherbouquet B</b>	K Chaffraix ;E Chaffraix,A. Darvenne, C Gomot, C. Chambon.
2. Personnel et matériel communal. Voirie	Gestion des employés : <b>réunion de planning du lundi (modifiée :8-9h )</b> Travaux communaux, matériel communal Prévision travaux de voirie Gestion du déneigement	<b>Pouget Christophe</b>	JP Touveron C. Gomot D. Saby
3. Eau / Assainissement  Lien avec ENEDIS	Réseau d'eau en liaison avec Dodo et Seb Remplacement des compteurs Spanc : suivi des dossiers d'assainissement, subventions... Investissements : pompes ...	<b>Touveron JP</b>	C Chambon S Poughon C Gomot
4. Habitat et bâtiments communaux.	<b>Suivi des dossiers de demandes de permis de construire ou de travaux :</b> réseaux eau , EDF ; lien avec la DDT Entretien des bâtiments communaux	<b>Chambon C</b>	Touveron JP Poughon S Pouget Clémence
5. Ecole et garderie communales	Gestion des employées de l'école Membre du conseil d'école Lien avec les écoles du RPI	<b>Chaffraix Karen</b>	E. Chaffraix (suppléante) C Chambon Christophe Pouget
6. Fleurissement – Réceptions Stocks Cantine	Fleurissement du bourg et des villages. Organisation des réceptions communales.Menus cantine . Gestion armoire provisions à la Mairie. Stocks salle des fêtes/ menus cantine	<b>Darvenne A.</b>	Christophe Pouget Clémence Pouget C Gomot
7. Gestion de la location de la salle des fêtes et des logements communaux	Suivi de réservation,états des lieux, suivi des consommations, gestion du ménage... logements communaux : état des lieux, travaux, mise en annonce...	<b>C. Gomot</b>	Touveron JP Christophe Pouget
8. Communication	Site web communal Lettre d'information	<b>Alain Carlier David SABY</b>	
9. Relations avec les associations Festivités Foire à la pomme de terre	Lien avec les associations (calendrier...) Organisation de la foire à la pomme de terre	<b>Clémence Pouget  (Christophe Pouget pour la Foire)</b>	E. Chaffraix A. Darvenne C. Gomot
10. Projets / installations / foncier	Projets agricoles ou autre ... Installations d'activité sur la commune Suivi du foncier communal, sectionnaux ...	<b>Pougon S.</b>	C. Chambon Clémence Pouget

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

### 3- Commissions et syndicats intercommunaux

Une délibération sera prise pour désigner les commissions.

Organismes	Délégués titulaires	Suppléants
Communauté communes	D Saby	JP Touveron
C.I.A.S	B Cherbouquet	
SIV Menat	D Saby JP Touveron	
SICTOM	A Darvenne JP Touveron	
SIEG 63	C Chambon	christophe Poughet
EPF-SMAF	C Gomot	JP Touveron
Mission locale	A Darvenne	K Chaffreix
SMADC	C Chambon A Darvenne	
Office tourisme	Christophe Poughet	Clémence Poughet
Référent ACDC	Christophe Poughet	Clémence Poughet
Comité Jumelage	D Saby	
SDIS	C Gomot JP Touveron	
CNAS	K Chaffreix	B Cherbouquet
Correspondant Défense	C Chambon	

CCID : commission impôts directs ; le Maire + le 1<sup>er</sup> adjoint et membres nommés.

### 4- Réunions à programmer et points à voir prochainement .

- Réunion des employés communaux .
- Réunion du budget : courant juillet pour vote avant le 31 juillet. Voir le point budget.
- Réunion de mise en place du CCAS, désignation des membres nommés.
- Réunion des bureaux d'associations : clés, calendrier, doléances, travaux salle des fêtes...
- Réunion des groupements de communes pour la gestion de l'eau

### 5- Choix travaux de voirie 2020

**Travaux non réalisés en 2019** : bicouche aux Arses .**Reste à charge commune : 11 943€**.(prévu au budget 2019 et reporté).

**Travaux de bicouches prévus par devis en 2020** -devis à 44 345€, reste à charge 24 863€ comprenant :

- Nouaillat : mais voir avec Barret-Bourduge pour mise en place de caniveaux.
- Le Bost : mais voir avec les responsables du Templs qui vont créer des sanitaires.
- Le Prat : mais voir affaissement de route vers chez Lorgeoux.
- Chez Cazard : devis à 17 318€ - 1 616(FIC 2018)-3 748(FIC 2019) = **12 014 à charge de la commune.**

**Proposition :**

Réaliser les Arses (2019)

Réaliser « Chez Cazard » et laisser les 3 autres pour 2021 après étude des problèmes à résoudre.

Soit à charge de la commune au budget 2020 : **23 957€**

Décision du conseil : ...**Délibération .....oui pour engager les travaux « Chez Cazard » pour 2020 ; étudier autres chantier d'ici 2021.**

## 6 – Indemnités des élus

### Article L. 2123-20-1,1<sup>er</sup> alinéa du CGCT.

Après discussion le conseil décide par **délibération de fixer les indemnités des élus au taux maximum fixé par la loi.**

L'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 fixe les indemnités mensuelles (maximales) ci-dessous :

- Le Maire (communes de moins de 500 habitants) : 991,80€ bruts
- Les Adjoints (communes de moins de 500 habitants) : 385,05€ bruts.

23h15 : fin de la séance.

**Prochaine réunion proposée autour du 26 juin .**

*NB : ce compte rendu est affiché en Mairie, placé dans un classeur et publié sur le site web [www.biollet.fr](http://www.biollet.fr).*